

Avis d'un fonctionnaire sur le recours aux consultants

Le rapport sur le recours aux cabinets de conseil présenté le 17 mars dernier par une commission d'enquête du Sénat me rappelle un extrait de mon livre de témoignage professionnel publié en 2021 (intitulé : Fonctionnaire de France – Un ingénieur en administration) :

« ... Cependant, j'ai toujours pensé que le recours à des consultants, quelles que soient leurs qualités, pour de telles réflexions devait rester limité et prudent. L'intérêt à court terme est clair : c'est un moyen de disposer immédiatement d'une équipe de haut niveau qu'il ne sera pas nécessaire d'entretenir en permanence, d'éviter de s'enfermer dans des idées anciennes ainsi que de bénéficier indirectement des leçons tirées et des pratiques mises au point par ailleurs. Mais l'inconvénient est de perdre l'occasion de nourrir une capacité propre d'anticipation et de traitement de questions vitales. Pour m'exprimer par une image, il me paraît plus délicat de sous-traiter une partie de son cerveau que de ses membres. »

En outre, l'émoi causé par le cas particulier d'un consultant américain peut être rapproché du dernier cahier du comité Défense d'IESF (Quelles transformations pour la défense de demain ? Décembre 2021, <http://bit.ly/3dZUPwE>).

Il était notamment rappelé la préconisation de lancer un programme de développement en commun d'éléments de base d'une autonomie numérique européenne : cette recommandation était assortie d'un exemple de segmentation du domaine par type de fournisseurs, qui comportait entre autres le conseil et l'intégration de systèmes.

Jacques Bongrand, président des comités sectoriels et du comité Défense